

RFP AMENDEMENT #2

Il y a une erreur dans l'original Annexe D pièce jointe 3 - Formulaire de proposition financière

Pour l'application de pesticides, le coût pour chaque application de pesticide doit être MULTIPLIÉ par le nombre d'applications de pesticide (dans la forme originale, il utilise la fonction d'addition)

Pour l'évaluation de coût pour détermination de dommages causées par les ravageurs (efficacité uniquement) Le coût pour chaque détermination de dommages doit être MULTIPLIÉ par le nombre de détermination de dommages (dans la forme originale, il utilise la fonction d'addition)

Pour les soumissions financières - Veuillez vous référer à l'AMENDEMENT # 2 Annexe D Pièce jointe 3 - Formulaire de proposition financière